

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 octobre 2017	N° 2017-655

Convocation du 20 octobre 2017

Aujourd'hui vendredi 27 octobre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Stéphan DELAUX à M. Didier CAZABONNE
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
Mme Magali FRONZES à M. Nicolas BRUGERE
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à M. Benoît RAUTUREAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Arielle PIAZZA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h33
M. Michel HERITIE à Mme DE FRANCOIS à partir de 11h42
M. Alain TURBY à M. Franck RAYNAL à partir de 12h07
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h15
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h30 et jusqu'à 11h30
M. Yohan DAVID à M. Marik FETOUH à partir de 12h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID jusqu'à 12h10 et à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h10
M. Gérard DUBOS à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h08
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 11h15
M. Pierre HURMIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE jusqu'à 10h50
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 10h31
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART à partir de 10h35
M. Alain CAZABONNE à M. Daniel HICKEL à partir de 11h55
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h45
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Alain SYLVESTRE à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h56
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 octobre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2017-655

Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud Ouest (SEPANSO) - Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature Sud-Ouest (SEPANSO) est une association loi 1901. Elle a pour objet statutaire la défense et la protection de l'environnement ainsi que la gestion des espaces naturels.

Elle intervient dans les départements d'Aquitaine et, éventuellement, dans les départements voisins, afin de sauvegarder la faune et la flore naturelles ainsi que le milieu dont elles dépendent et le cadre de vie.

1 – Présentation de la SEPANSO

Créée le 29 mars 1965, la SEPANSO est reconnue d'utilité publique depuis 1982 et regroupe sur le territoire aquitain 5 sections départementales spécialisées.

L'association s'efforce d'atteindre ces buts en particulier par les voies suivantes :

- tenir l'inventaire des richesses naturelles,
- développer le goût et l'intérêt pour la connaissance et la protection de la nature,
- créer un centre de documentation, d'information et d'animation sur ces thèmes,
- coopérer au besoin avec d'autres organismes, collectivités ou associations qui pourraient aider à la réalisation des buts de la société,
- participer à la création de réserves ou parcs naturels, ou obtenir en propriété tout terrain utile,
- aménager et mettre en valeur les différentes sortes de parcs et réserves de l'association, les surveiller et les entretenir,
- aider les organismes déjà en place à gérer correctement le capital constitué par la faune sauvage
- protéger les espèces animales et végétales menacées,
- intervenir pour la protection et la mise en valeur des sites,
- entreprendre toute recherche, toute enquête, toute étude et toute action se rapportant directement ou indirectement à cet objet,

- mener toute action en justice, se constituer partie civile, réclamer des dommages et intérêts en faveur de la conservation de la nature.

L'association dispose de moyens divers afin d'atteindre ses objectifs : gestion des milieux naturels, publication de revues, bulletins, mémoires, participation à des structures de concertation, organisation de conférences, stages, expositions...

Les actions de la SEPANSO permettent de suivre l'évolution des milieux naturels en Aquitaine, elle étudie et surveille les risques et les conséquences des activités de l'homme sur la nature.

Pour le compte de l'Etat, elle assure sur le territoire national la gestion de 4 réserves naturelles dont la réserve naturelle des marais de Bruges située sur le territoire métropolitain.

Ces réserves sont des espaces protégés et jouent un rôle important en matière de protection de la biodiversité. La SEPANSO y a pour mission la police de la nature, le suivi scientifique des milieux et des espèces, l'entretien et les travaux nécessaires à la conservation ou la restauration de certains milieux, la mise en œuvre de plans de gestion écologique, ainsi que l'accueil du public. Elle transmet au public ses connaissances sur la richesse et la fragilité des milieux naturels.

2 – Programme d'action 2017 et intérêt pour la Métropole

Le programme d'actions de la SEPANSO à réaliser en 2017 pour la réserve naturelle nationale des Marais de Bruges poursuit 3 objectifs à long terme dans le cadre du champ des actions imparties à l'association :

Objectif 1 : Assurer la conservation des habitats et des espèces caractéristiques des marais de Bruges

> **Assurer et renforcer les missions de police de la nature confiées par l'Etat** _ (surveillance du site, suivi des procédures, coopération avec les différents services de police, municipale, Office national eaux milieux aquatiques (ONEMA), Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), entretien du balisage réglementaire de la réserve..) **et élargir la protection réglementaire et foncière à la périphérie de la réserve ;**

> **Compléter et actualiser les inventaires et les suivis faune-flore** (poursuite des inventaires invertébrés, chiroptères, micromammifères, suivi de passages, de nidifications, comptages des populations...) ;

> **Améliorer la connaissance des habitats du secteur, ainsi que celle des milieux complémentaires** (participation aux réflexions sur le réaménagement des gravières au nord de la réserve, à la qualité de certains rejets pluviaux dans les Jalles...) ;

> **Surveiller et réguler les espèces envahissantes portant préjudice à la biodiversité** (écrevisse de Louisiane, raton laveur..), **ainsi que l'espèce indigène pouvant poser problème (sanglier) ;**

> **Collaborer avec le Conseil départemental, Bordeaux Métropole, et les communes pour sécuriser les routes périphériques et leurs alentours** (afin d'assurer une continuité écologique)

> **Participer à des programmes scientifiques régionaux, nationaux ou internationaux** (en partenariat avec des laboratoires scientifiques), **à des journées évènementielles ;**

> **Elaborer une stratégie de promotion et de communication** (dépliant de la réserve, relations avec les médias, aide à la réalisation de panneaux pédagogiques...), **et de transmission des connaissances** (outils pédagogiques et de sensibilisation, formation et encadrement des guides bénévoles).

Objectif 2 : Optimiser le potentiel biologique du site

> **Poursuivre les actions en matière d'amélioration et de suivi des milieux aquatiques et de leur réseau hydrographique** contrôle de la qualité et du niveau des eaux du secteur, gestion hydraulique, en relation avec les partenaires du domaine de l'eau) ;

> **Restaurer les prairies humides** (gestion des débits, amélioration de l'hydromorphie, entretien des parcelles concernées...) ;

> **Poursuivre la gestion de certains secteurs par le pâturage** (surveillance des troupeaux, entretien des chemins et des digues, réalisation des actes administratifs concernant les bovins..) **et améliorer la maîtrise d'usage de façon générale** (baux et conventions avec la commune et les propriétaires) ;

- > **Gérer et entretenir les différents milieux** (haies, chemins, digues, fossés, plans d'eau) ;
- > **Développer la Roselière du Grand Vermeney** (suivi de l'évolution, gestion hydraulique...) ;
- > **Restaurer la biodiversité des différents faciès de prairies, ainsi que les stations de pulcaires vulgaires** ;
- > **Poursuivre les travaux d'entretien et/ ou de renouvellement des infrastructures** (maison de la réserve et ses dépendances, observatoires, clôtures et portails...).

Objectif 3 : Accueillir et sensibiliser le public en accord avec les objectifs de conservation du patrimoine

- > **Organiser l'accueil et l'information du grand public** (animations thématiques, fiches pédagogiques, chantiers nature..) **et développer des activités de découverte et de sensibilisation** (dans la réserve et en périphérie) ;
- > **Valoriser le patrimoine naturel de la réserve** (activités de découverte et de sensibilisation auprès des enfants et des étudiants, interventions dans les établissements), réalisation du contenu pédagogique et scientifique de panneaux, sentiers et autres supports...

La SEPANSO assure également la gestion administrative et financière de la réserve (réunions avec les partenaires institutionnels, comptes rendus d'activité, comptabilité mensuelle et bilans annuels, secrétariat), et se dote également d'équipements adaptés pour mettre en œuvre les différentes missions qui lui incombent, et en assurer l'entretien (matériel informatique, véhicules et outillage).

L'action de la SEPANSO répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets nature - Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets.

3 – Plan de financement 2017

La Sepanso dans son dossier de demande d'aide du 27 juillet 2016 a sollicité une participation financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 15 000 €, ce qui représente 5,30 % de son budget prévisionnel de fonctionnement 2017 estimé à 301 903,51 €.

Le budget prévisionnel pour 2017 figure en annexe 1 à la présente délibération.

4 – Les principaux indicateurs financiers de la Sepanso :

	Budget 2017	Budget 2016
Charges de personnel (toutes charges comprises) / budget global	206 716 €	206 715 €
% de participation de BM / Budget global	5,30 %	-
% de participation des autres financeurs / Budget global		
DREAL (*)	32,00 %	31,91 %
Agence de l'Eau	31,87 %	31,79 %
Région Nouvelle-Aquitaine	16,87 %	16,83 %
Département de la Gironde	10,60 %	12,29 %
commune de Bruges	2,47 %	2,47 %

(*) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

5 – Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

6 – Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L2121-29,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature,

VU le dossier de demande d'aide de la SEPANSO en date du 23 juillet 2016.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet métropolitain permettent notamment la valorisation des espaces naturels et agricoles,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € est attribuée à la SEPANSO.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 octobre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 NOVEMBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2017	

BUDGET PREVISIONNEL 2017
Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges

CHARGES		2017	PRODUITS		2017
(I)	CHARGES DIRECTES			PRODUITS	
601000	ACHAT STOCKES - MATIERES	-			
606100	EAU	80,00	701100	SON	
606110	CARBURANT BATEAUX - MATERIEL - TRACTEUR	2 000,00	703000	PRODUITS DES ANIMATIONS	4 046,00
606120	ELECTRICITE	600,00	706000	TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES	1 500,00
606130	GAZ	230,00	707500	VENTE DE BETAIL	
606140	CARBURANT VOITURE	1 300,00	708000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	
606160	CARBURANT OUTILLAGE	-			
606170	ALIMENTATION BETAIL	500,00			
606300	FOURN ENTRETIEN ET PT EQUIPEMENT	14 049,81	741000	CONTRAT CAE	3 540,00
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00	741100	SUBVENTION FONJEP	
606800	FOURNITURES ANIMATION	-	74A000	SUBVENTION ARGUIN	
			74B000	SUBVENTION BRUGES	283 006,00
			74C000	SUBVENTION COUSSEAU	
	Total 60	20 259,81		Total 70	5 546,00
611000	SOUS TRAITANCE	-			
613000	LOCATIONS	6 908,00			
615100	ENTRETIEN BATEAU	-	756000	COTISATIONS	
615200	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS	1 500,00	757000	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	9 811,51
615400	ENTRETIEN VOITURE	1 000,00	758100	DONS MANUELS NON AFFECTES	
615500	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS	-	758200	DONS MANUELS AFFECTES	
615600	ENTRETIEN OUTILLAGE	-			
616100	ASSURANCE MULTIRISQUE	300,00			
616110	ASSURANCE BATEAUX	-	764000	REVENU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
616120	ASSURANCE IMMEUBLE	250,00			
616140	ASSURANCE VOITURES	2 400,00			
616150	ASSURANCE BIENS MEUBLES	810,00	767000	PRODUITS NETS SUR CESSION VMP	
616160	ASSURANCE OUTILLAGES	550,00	771000	DOMMAGES ET INTERETS RECUS	
616170	ASSURANCE CHASSE	-	775200	PRODUITS SUR CESSION D IMMOBILISATION	
617000	ETUDES	-			
618100	DOCUMENTATION	400,00			
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE	-	791000	TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	
	Total 61	14 118,00		Total 79	
622000	HONORAIRES	-			
622100	SOINS VETERINAIRES	800,00			
623000	PUBLICITE	2 400,00			
623400	CADEAUX	-			
623700	S O N - IMPRESSIONS	-			
623800	S O N - AFFRANCHISSEMENT	-			
624100	TRANSPORT SUR ACHAT	-			
625100	DEPLACEMENTS	306,00			
625600	MISSION	102,00			
625700	RECEPTIONS	500,00			
626100	INTERNET	700,00			
626300	AFFRANCHISSEMENTS	50,00			
626500	TELEPHONE	1 000,00			
627000	S BANCAIRES	25,00			
628100	COTISATIONS LIEES A LA VIE STATUTAIRE	100,00			
	Total 62	5 983,00			
631100	TAXE SUR LES SALAIRES	8 434,01			
631300	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION	1 445,55			
635000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	-			
635120	TAXES FONCIERES	-			
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	520,00			
635400	TAXES DIVERSES	-			
	Total 63	10 399,56			
641100	SALAIRES BRUTS	206 715,47			
641400	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	-			
641410	INDEMNITES STAGIAIRES	-			
645100	URSSAF	-			
64531P	PREVOYANCE IPSEC	-			
6453ME	RETRAITE MEDERIC	-			
645400	ASSEDIC	-			
647500	MEDECINE DU TRAVAIL - PDT PHARMACEUTIQUES	-			
648000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	-			
658000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-			
658600	COTISATIONS	-			
661000	CHARGES D INTERETS	-			
661600	AGIOS	-			
667000	CHARGES NETTES SUR CESSION VMP	-			
	Total 64 à 66	206 715,47			
68	DOTATION AUX AMORTISSEMNTS ET AUX PROVISIONS	15 027,67			
	Total 68	15 027,67			
	TOTAL CHARGES DIRECTES	272 503,51			
(11)	CHARGES INDIRECTES				
	Frais de siège	29 400,00			
	TOTAL CHARGES INDIRECTES	29 400,00			
	TOTAL CHARGES	29 400,00			
	TOTAL CHARGES	301 903,51		TOTAL PRODUITS	301 903,51
86 EMPLOI DES CONTRIBUTIONS			87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Personnel bénévole	54 785,52		Bénévolat	54 785,52
	TOTAL	356 689,03		TOTAL	356 689,03

plan de financement 2017	
DREAL	90 550,00
CG33 GESTION	15 000,00
CG33 ANIMATION	15 000,00
REGION AQUITAINE	47 754,00
AGENCE DE L EAU	90 202,00
BILLET COURANT VERT	2 500,00
MAIRIE BRUGES	7 000,00
BORDEAUX METROPOLE	15 000,00
	283 006,00

Fait à Bordeaux le 27/07/2016
P. DAVANT
Président

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

Annexe 3

Coordonnées bancaires